



SYNDICAT  
DE LA VIRE

Réunion du comité syndical du 21 janvier 2025  
Salle de la Vire – Tour Saint-Lô Agglo – 10h.

Délibération – n° 2025 / 02

**Étaient présents ou représentés :**

Monsieur AUBRY Antoine, délégué de Saint-Lô Agglo, **pouvoir de Pascal LANGLOIS,**  
Monsieur BRIARD Philippe, délégué de Saint-Lô Agglo,  
Monsieur COURTEILLE Roland, délégué de Saint-Lô Agglo,  
Monsieur ENGUEHARD Laurent, délégué de Saint-Lô Agglo,  
Monsieur HAIZE Jean-Claude, délégué de la commune de Carentan-les-Marais,  
Monsieur LEHARIVEL Thierry, délégué de Saint-Lô Agglo,  
Monsieur LEROUXEL Jean-Luc, délégué de Saint-Lô Agglo,  
Monsieur MAUDUIT Michel, délégué de la commune d'Isigny-sur-Mer,  
Madame SAVARY Martine, déléguée de Saint-Lô Agglo,  
Monsieur VOIDYE Gérard, délégué de la commune de Carentan-les-Marais.

**Étaient excusés :**

Monsieur LANGLOIS Pascal, délégué de Saint-Lô Agglo, **donne pouvoir à Antoine AUBRY,**  
Madame LE BLOND Sylvie, déléguée de Saint-Lô Agglo,  
Monsieur QUINETTE Dominique, délégué de Saint-Lô Agglo,  
Monsieur VIRLOUVET Jérôme, délégué de Saint-Lô Agglo.

**Était absente :**

Madame GOUYE Aurélie, déléguée de la commune d'Isigny-sur-Mer.

**Était également excusé :**

Monsieur MAHE Bertrand, Inspecteur des Finances Publiques – SGC de Saint-Lô.

<b>Membres en exercice</b>	<b>15</b>
Membres présents	10
Nombre de pouvoir	1

## CS.2025/02 – OBJET : Election d'un membre du Bureau

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-2,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-13 CM portant modification des statuts du Syndicat mixte de la Vire et fixant la composition du bureau,

Vu la délibération du comité syndical n° 2020/07 du 3 septembre 2020 relative à l'installation du comité syndical,

Vu la délibération du comité syndical n° 2020/08 du 3 septembre 2020 relative à la détermination du nombre de vice-présidents,

Vu la délibération du comité syndical n° 2020/09 du 3 septembre 2020 relative à l'élection des membres du bureau,

Vu la délibération du bureau n° 2020/01 du 3 septembre 2020 relative à l'élection du président et des vice-présidents et des membres du bureau syndical,

Vu le décès de monsieur Loïc Renimel vice-président survenu le 9 mai 2024.

### Considérant ce qui suit :

Les statuts prévoient que le Bureau est composé de 7 membres élus par le comité syndical.

A ce jour, il est composé de 6 membres :

Antoine AUBRY, Président  
Gérard VOIDYE, Vice-Président  
Sylvie LE BLOND, membre  
Pascal LANGLOIS, membre  
Thierry LEHARIVEL, membre  
Martine SAVARY, membre

Il est procédé à l'élection d'un membre du Bureau.

La désignation des titulaires de chacun des sièges intervient au scrutin secret, au suffrage uninominal, à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative au troisième tour, la majorité s'appréciant en fonction du nombre de suffrages exprimés. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

**Nombre de membres : 15**

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 1

**Nombre de votants : 11**

**Nombre d'absents : 4**

Les résultats du vote sont les suivants :

